



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement, de l'Aménagement et
des Transports d'Île-de-France

N°4

ÉDITÉ LE 15/07/2025

Bulletin de suivi de l'étiage

Région Île-de-France

Du 06 juillet au 14 juillet 2025



Hydr  **Portail**

Accédez gratuitement aux
données publiques quantitatives
relatives à l'écoulement des
cours d'eau.

Prochain bulletin d'étiage le 22 juillet 2025



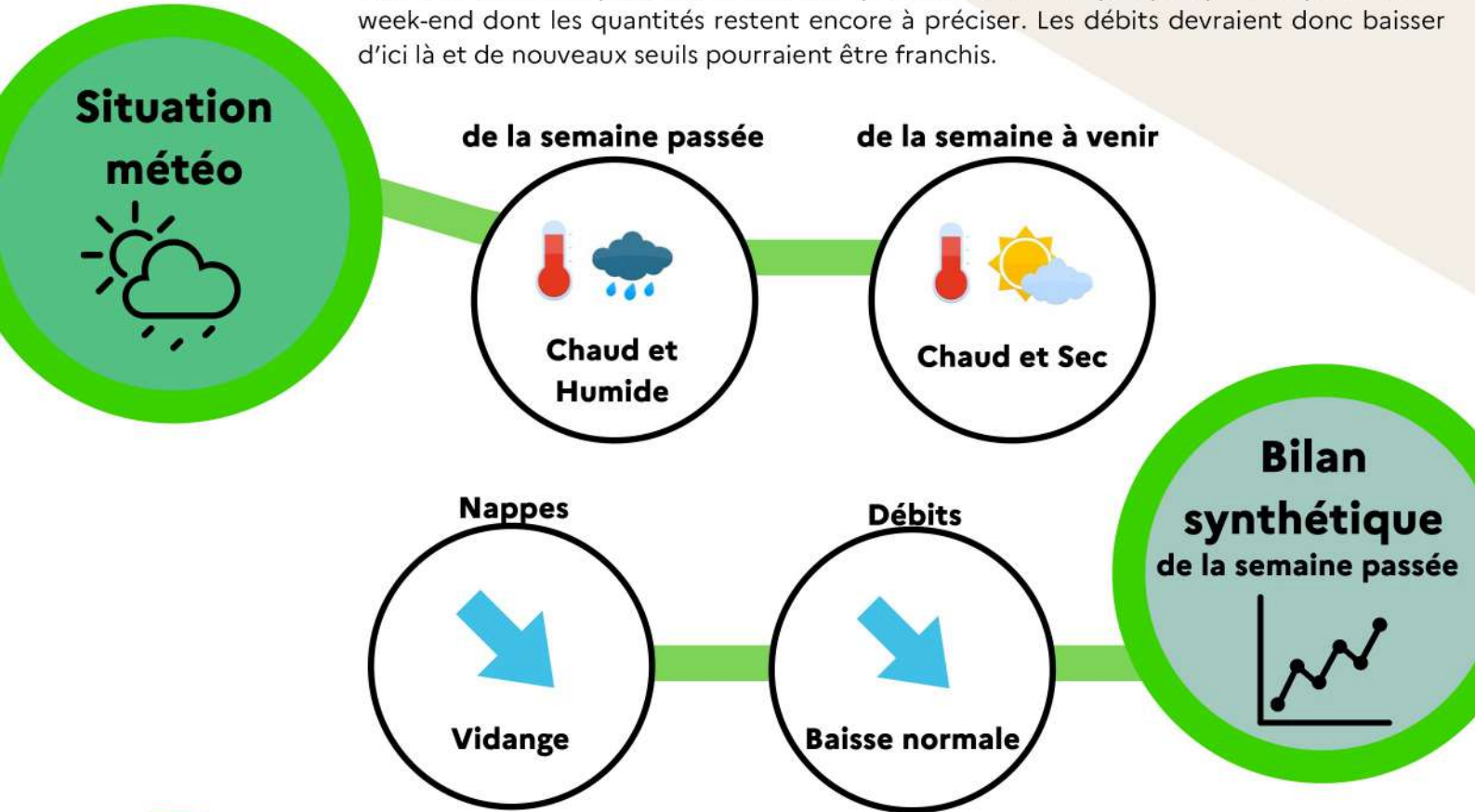
L'étiage sur internet

Les débits sont légèrement remontés en début de période suite aux pluies du 06 au 08 juillet mais sont ensuite repartis à la baisse à la faveur d'un temps sec. Par conséquent, les QM3J sont en majorité plus élevés qu'au bulletin précédent mais ces derniers jours, les débits instantanés ont bien baissé et se rapprochent des Qm3J du bulletin précédent. La plupart des Qm3J sont centrés sur la fin de période, le 13 juillet.

Sur la période concernée par ce bulletin, les débits ne sont pas calculés à la station de Blandy-les-Tours, en raison d'incertitudes sur les conditions d'écoulement, un contrôle terrain sera effectué. En ce 15 juillet, le débit instantané se situerait autour des 0,005m³/s.

Concernant les nappes, la situation est normale pour tous les points de suivi. Cela est la conséquence d'une importante recharge des nappes pendant l'hiver 2024-2025. Les pressions ou hauteurs d'eau mesurées dans les nappes d'eau souterraine sont en baisse.

Cette semaine sera plutôt sèche avant le possible retour de quelques pluies à partir de ce week-end dont les quantités restent encore à préciser. Les débits devraient donc baisser d'ici là et de nouveaux seuils pourraient être franchis.



Jaugeages prévus cette semaine pour valider les débits

- Jutigny
 - Montmirail
 - Jouarre [Vanry]
 - Saint-Eugène
 - Pommeuse
 -

-
 -
 -
 -
 -
 -

Sommaire

Carte de suivi de l'étiage

p.3

Débits des rivières

p.4

Bilan annuel des débits

p.5

Situation des nappes

p.6

Bilan annuel des nappes

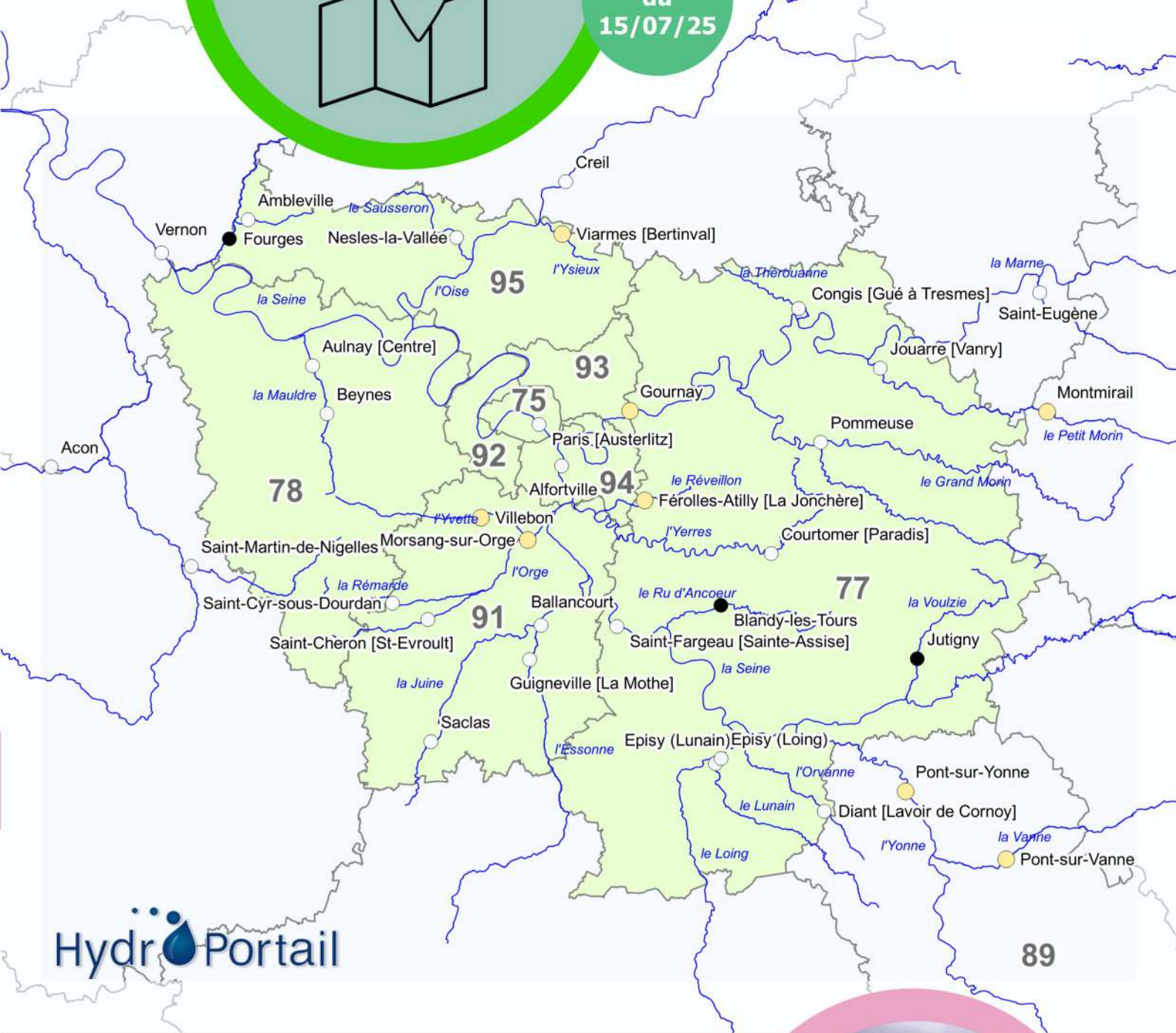
p.7



Carte de suivi de l'étiage



Situation
du
15/07/25



HydrPortail

État de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



Tableau des Qm3J*



sur la
dernière
période

* débit moyen sur 3 jours consécutifs, le plus faible de la période



Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	indice de confiance	
		V	A	AR	C	N°2	N°3	N°4			
						22/06	29/06	06/07			14/07
Grandes rivières :											
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	29	28	31	le 13/07/25	↘	
Oise	Creil	32	25	20	17	41	C 36	C 38	le 13/07/25	↘	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	67	60	67	le 06/07/25	↘	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	77	71	74	le 11/07/25	↘	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	88	75	99	le 13/07/25	↘	
Seine	Vernon	170	131	113	100	178	156	171	le 13/07/25	↘	
Yonne	Pont-sur-Yonne	30	16	13	11	23	22	22	le 13/07/25	↘	
Petites rivières :											
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20	0,45	0,42	0,42	le 13/07/25	↘	/
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,97	1,92	2,11	le 13/07/25	↘	/
Drouette	Saint-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	NC	0,39	0,43	le 13/07/25	↘	/
Essonne	Ballancourt	5,5	4,5	3,9	3,5	7,1	C 6,5	7,1	le 13/07/25	↘	
	Guigneville [La Mothe]	2,4	1,8	1,6	1,4	4,3	3,4	C 3,4	le 12/07/25	↘	
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	7,2	6,8	NC		↘	/
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	3,1	2,9	2,9	le 13/07/25	↘	
Juine	Saclas (**)	0,75	0,67	0,61	0,55	1,15	1,06	1,07	le 13/07/25	↘	/
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	8,3	7,3	8,7	le 06/07/25	↘	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,56	0,54	0,54	le 13/07/25	↘	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,62	0,61	0,63	le 13/07/25	↘	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,43	1,35	1,34	le 13/07/25	↘	
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout]	0,16	0,13	0,12	0,11	0,17	0,15	0,17	le 13/07/25	↘	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	1,5	1,3	1,5	le 13/07/25	↘	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,29	0,29	0,30	le 13/07/25	↘	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,62	C 0,53	C 0,53	le 13/07/25	↘	
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	1,20	1,11	1,17	le 13/07/25	↘	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,32	0,25	0,27	le 13/07/25	↘	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,021	0,026	0,030	le 13/07/25	↘	
Ru d'Ancœur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,005	0,001	C NC		↘	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,42	0,43	0,38	le 12/07/25	↘	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	1,03	0,96	1,01	le 13/07/25	↘	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,52	0,46	0,50	le 13/07/25	↘	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,2	3,0	2,4	2,0	4,2	4,0	3,8	le 13/07/25	↘	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	2,62	NC	NC		↘	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,171	0,125	0,135	le 13/07/25	↘	
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,090	0,088	0,095	le 13/07/25	↘	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,45	0,37	0,41	le 13/07/25	↘	

^c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations

(*) station gérée par la DREAL Normandie

(**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire

Pour les stations non gérées par la DRIEAT, les données sont à titre indicatif et nous n'en garantissons pas la qualité. C'est pourquoi nous ne proposons ni de tendance ni d'indice de confiance. Si besoin d'informations complémentaires, voir avec les DREAL concernées. (cf. liens sur la dernière page)

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).

- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météo. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.



Date	V	A	AF	C	Total
23/06	5	1	0	0	6
30/06	5	1	1	0	7
07/07	10	2	1	0	13
15/07	8	0	0	0	8
21/07	0	0	0	0	0
28/07	0	0	0	0	0
04/08	0	0	0	0	0
11/08	0	0	0	0	0
18/08	0	0	0	0	0
25/08	0	0	0	0	0
01/09	0	0	0	0	0
08/09	0	0	0	0	0
15/09	0	0	0	0	0
22/09	0	0	0	0	0
29/09	0	0	0	0	0
06/10	0	0	0	0	0
13/10	0	0	0	0	0
20/10	0	0	0	0	0
27/10	0	0	0	0	0
03/11	0	0	0	0	0
08/11	0	0	0	0	0

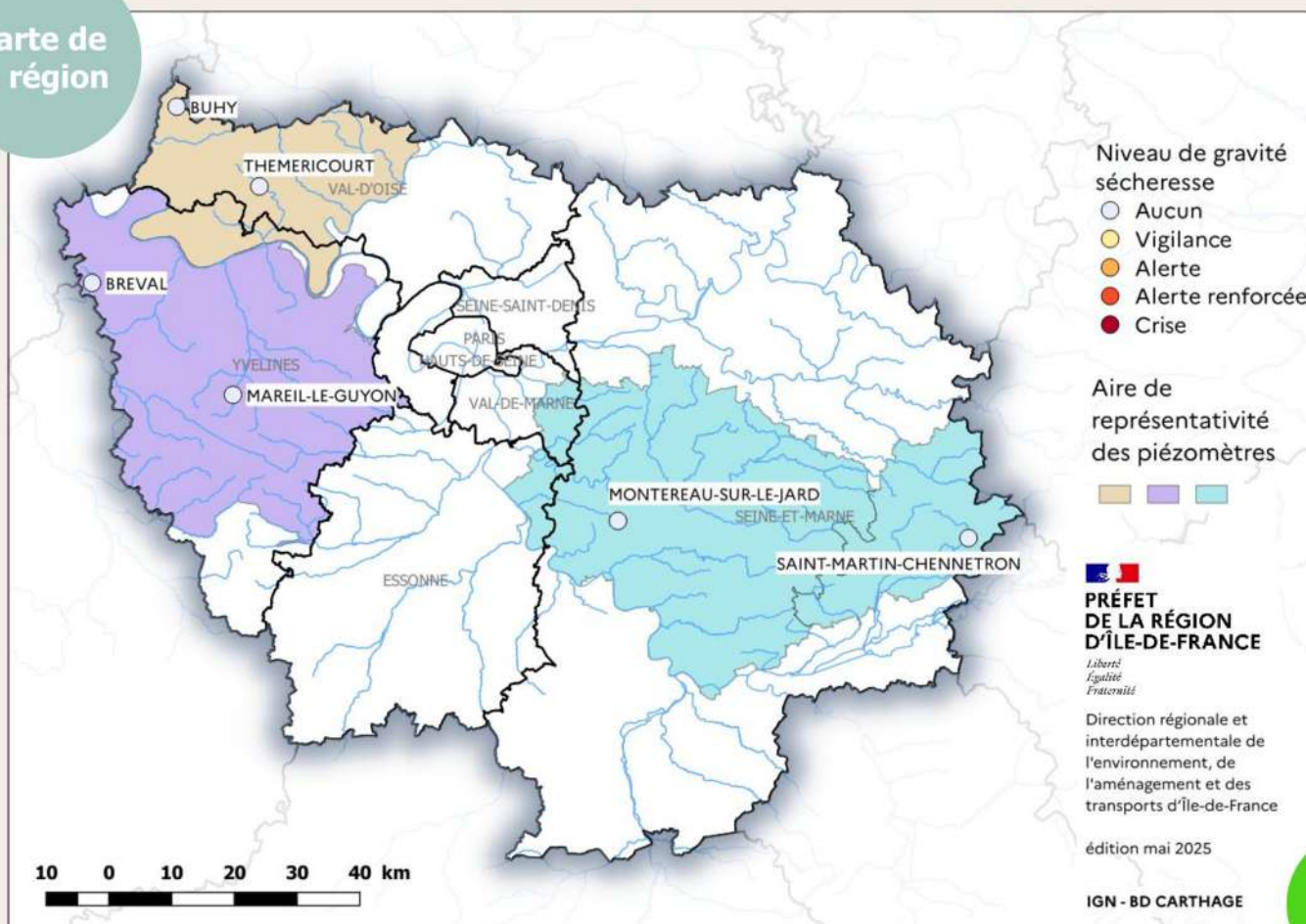
1



Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m NGF)				N°2	N°3	N°4	Tendance moyenne
		V	A	AR	C	Semaine 26 22/06	Semaine 27 29/06	Semaine 28 06/07 14/07	
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	46,51	46,33	46,15 le 13/07/2025	Baisse
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	71,13	70,86	70,62 le 13/07/2025	Baisse
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	114,41	114,33	114,30 le 13/07/2025	Baisse
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	77,31	77,25	77,20 le 13/07/2025	Baisse
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	52,34	52,31	52,29 le 09/07/2025	Baisse
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	139,43	139,25	139,06 le 13/07/2025	Baisse

En semaine 28, la tendance piézométrique est en baisse pour tous les points de suivi.

Carte de la région





Bilan annuel des piézomètres

Saison d'été 2025



Nappe		Piézomètre de référence	Seuils (m NGF)				Hauteurs piézométriques (en m NGF) par bulletin d'étiage														MIN de la saison		Nb de bulletins en			
			V	A	AR	C	N°1 23/06	N°2 30/06	N°3 07/07	N°4 14/07													V	A	AR	C
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	46,54	46,51	46,33	46,15											46,15	le 13/07/2025	0	0	0	0	
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	71,42	71,13	70,86	70,62											70,62	le 13/07/2025	0	0	0	0	
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	114,54	114,41	114,33	114,30											114,30	le 13/07/2025	0	0	0	0	
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	77,42	77,31	77,25	77,20											77,20	le 13/07/2025	0	0	0	0	
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	52,42	52,34	52,31	52,29											52,29	le 09/07/2025	0	0	0	0	
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	139,64	139,43	139,25	139,06											139,06	le 13/07/2025	0	0	0	0	
						V	0	0	0	0																
						A	0	0	0	0																
						AR	0	0	0	0																
						C	0	0	0	0																
TOTAL / 6							0	0	0	0																



22 juillet 2025

**Tout savoir sur
l'étiage en
Île-de-France**



**Liens
utiles**

L'étiage sur internet

- **DRIEAT**

<http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

- **DREAL Normandie**

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>

- **DREAL Centre - Val de Loire**

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

Données rivières en ligne

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau sur le site national Vigieau

<https://vigieau.gouv.fr/>

Contact

drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 15/07/2025

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 6 08 92 55 18

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 06/07/2025 au 14/07/2025

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 6 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté d'orientations de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Vigieau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>